

Pédocriminalité dans l'église en Indre-et-Loire : « Sans prescription, l'abbé Tartu aurait été condamné à de la prison »

FAITS DIVERS JUSTICE - INDRE-ET-LOIRE



Mgr Vincent Jordy, archevêque d'Indre-et-Loire, a évoqué « la fin d'un parcours ».
© (Photo NR, Phæbé Humbertjean)

Par **RÉDACTION**

Publié le 29/11/2024 à 12:01

mis à jour le 29/11/2024 à 18:35

Le collectif Les Voix libérées, regroupant des victimes de l'abbé Tartu, s'est exprimé publiquement, vendredi 29 novembre 2024 à Tours, aux

côtés notamment de l'archevêque Vincent Jordy, après la condamnation de l'ancien prêtre tourangeau.

Dès le début de la conférence, vendredi 29 novembre 2024 à **Tours**, l'archevêque d'**Indre-et-Loire** Mgr Jordy a prononcé des mots forts sur **l'affaire Tartu** : « *C'est la fin d'un parcours avec la condamnation d'un prêtre de Tours. Les plaignants doivent entendre qu'ils sont reconnus comme victimes. Il faut dire clairement : on nous a crus, nous ne sommes pas des menteurs.* » C'est lui-même qui a appris à Bernard Tartu sa condamnation par le tribunal pénal canonique national (TPCN).

Du côté des victimes, l'heure est encore à l'espoir d'une nouvelle plainte où les faits ne seraient pas prescrits, ce qui permettrait de relancer les plaintes ayant été classées sans suite en raison de la prescription. « *Sans prescription, il aurait probablement été reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement* », assure Catherine Champrenault, présidente de France victimes 37.

Mgr Jordy a ensuite déplié le déroulé de l'histoire : « *J'ai découvert cette affaire à mon arrivée, en janvier 2020. Le vicaire m'a informé du témoignage de Gilles Martin. J'ai aussi fait ma visite de courtoisie au procureur Grégoire Dulin en mars 2020, et j'ai alors appris les charges précises qui pesaient sur ce prêtre. Le procureur m'a partagé son intime conviction. Découvrant la gravité de la situation, j'ai reçu le prêtre concerné dès la fin du confinement. Il a été écarté et envoyé vers un diocèse voisin avec des mesures conservatoires strictes.* »

Reconnaissance des faits en août 2022

« *En août 2022, je reçois à nouveau l'abbé Tartu qui reconnaît les faits en se justifiant par des besoins pseudos médicaux. J'envoie le dossier à Rome pour qu'il soit soumis à la justice canonique. La prescription est levée en raison de la gravité des faits. J'ai alors demandé que le procès soit porté par le TPCN, créé le 5 décembre 2022. Le jugement provisoire a été rendu en avril 2024. Il n'a été rendu exécutoire qu'en novembre 2024. J'ai alors informé l'abbé Tartu de la décision du TPCN. Je lui ai rappelé que cette affaire est une grande source de souffrance.* »

Christian Guéritauld, coordinateur du collectif des Voix libérées, voit dans cette condamnation une étape cruciale : « *Nous sommes rassemblés pour un moment décisif : la condamnation de l'abbé Tartu. C'est un pas immense pour les victimes et les familles, l'Église reconnaît enfin la souffrance des victimes. C'est en apprenant l'histoire de Gilles que nous avons décidé de nous battre, et nous avons découvert qu'il n'était pas seul. Pour chacun, il y avait toujours des blessures, des séquelles visibles et invisibles. Ces violences ont affecté leur relation à la société et à l'Église. Nous avons créé des espaces où les victimes pouvaient être entendues. Il fallait que les murs du silence tombent.* »

Vers une rencontre avec le pape ?

Catherine Champrenault, présidente de France victimes 37 : « *Nous avons accompagné les victimes d'abus sexuels imputés à Bernard Tartu lors des deux enquêtes successives ouvertes par le parquet de Tours en 2019 et en 2021, après les plaintes de 5 personnes puis de 4 nouvelles victimes. Il s'agissait de prodiguer un accompagnement moral et juridique à ces personnes, victimes dans leur enfance, d'agressions sexuelles et de viols.* »



Catherine Champrenault, présidente de France victimes 37.

© (Photo NR, Phæbé Humbertjean)

Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Inirr (Instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation) : « *Le premier mot qui me vient en tête, aujourd'hui, c'est : enfin. L'Église s'est donné les moyens au travers de l'Inirr : 1.500 personnes se sont adressées à nous mais c'est encore insuffisant. L'établissement de la vérité est l'élément clé. L'Inirr contribue à faire la clarté sur ce qui s'est passé, à la réparation des victimes et participe à la prévention. [...] Il y a un projet de plaque mémorielle : il faudra trouver les mots justes. Une rencontre avec le pape est également envisagée.* »